



## ATTESTATION D'ENGAGEMENT INSCRIPTION SCOLAIRE 2024 - 2025

Je soussigné (e):

\*Mlle, Mme ou M. ....

domicilié(e) à .....

parent(s) de l'enfant ..... né(e) le

à .....(ville) m'engage à

l'inscrire pour l'année scolaire **2024-2025**, dans la classe des .....

au groupe scolaire MONTESSORI « Les P'tits Papillons » sise à 311 Chemin Kevin Jeanne Rose, Fond Cacao - 97212 Saint-Joseph.

Mail : .....

Téléphones des parents : .....

Dans ce cadre, je m'acquitterai de la totalité des frais d'inscription d'un montant de 370€ pour une réservation définitive, et respecterai la Charte de l'établissement (horaires, investissement des parents, ...). **En cas d'annulation dans un délai de 7 jours, les sommes versées pourront être restituées intégralement.**

### Tarif de la scolarité annuelle 2024/2025\*\* :

.....

.....(complétez en chiffres et en lettres)

**avec cantine** (750 l'année)     **sans cantine** (cochez la cases correspondante à votre choix)

En cas de non-respect de ces dispositions, les frais d'inscription ne me seront pas restitués.

Cette attestation est établie pour valoir engagement auprès du groupe scolaire Montessori « Les P'tits Papillons » dans les conditions énoncées ci-dessus.

L'annulation précoce de cet engagement devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date d'effet.

**Accompagnée des frais d'inscription payés en espèces ou par virement (au prorata en cas d'inscription en cours d'année scolaire), cette attestation (remise à l'administration) vaut pour préinscription (réservation de place) .**

Fait à : .....

Le : .....

Signature

\*entourez votre choix    \*\*voir grille tarif jointe

# TARIFS

## Groupe scolaire

Adhésion à l'association Apprendre Autrement : 25 € (annuel)

Frais d'inscription annuels : 370 € (primaire)                      470 € (collège)

### Frais de scolarité :

Les frais de scolarité sont annuels et sont payables à l'année ou de septembre à juin (soit 10 mois) **avant le 6 de chaque mois** par virement ou espèces. Pour le tarif fratrie, merci de voir avec le secrétariat.

Enfants en IEF : 45 euros / jour      fratrie : 40 euros/ jour/enfant

### Cantine :

La cantine est payable à l'année ou chaque trimestre. (voir calendrier scolaire)

Ambiances			
	Scolarité annuelle (€)	Scolarité annuelle fratrie par enfant*	Cantine annuelle (€)
2-3 ans	4800	4500	750
3-6 ans	3800	3500	750
6-12 ans	3800	3500	750
Collège	4800	4500	750
		Pour plus de 3 enfants voir avec la Direction	

## GARDERIE

Après 17h30, en cas de retard répétitif, une pénalité de retard de 20 euros par quart d'heure entamé sera appliquée puis risque d'exclusion de la garderie du soir. L'inscription à la garderie et le paiement doivent se faire à l'avance en début de mois. En cas d'inscription exceptionnelle, le paiement devra se faire au plus tard à la fin de la semaine.

5€ / créneau horaire

Horaires d'accueil
7H30-8H30
16H30-17H30